



Proposition de renvoi

Version 5

brm / 9 septembre 2023

DEEE 44 2022.WEU.834 Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA

Auteur-e	Proposition	+ / ++ - / --
CFin (Krähenbühl)	Renvoi avec les charges suivantes :	
	1. Lors du remaniement, tous les groupes concernés – à savoir la branche (notamment l'Union des paysans), le conseil d'école et les communes-sièges – doivent être activement impliqués dans le projet et être représentés au sein de l'organisation du projet. Selon le site, il convient également de prendre en considération de façon appropriée les écoles professionnelles, la Haute école spécialisée (BFH-HAFL) et Agroscope. Il convient en outre d'impliquer d'éventuelles coopérations intercantionales œuvrant dans le domaine de la formation.	+
	2. La stratégie d'utilisation remaniée met en évidence son alignement sur les objectifs de la Stratégie immobilière 2019 du canton ; en particulier, elle estime les coûts d'investissements ainsi que le terrain et les ressources en jeu.	+
	3. Il faut montrer dans une optique cantonale globale quelles réaffectations des surfaces libérées sont envisageables (désinvestissements compris) et à quels coûts il faut s'attendre.	+
	4. Il faut élaborer un plan de mobilité pour toutes les variantes évaluées et le présenter dans le rapport.	+
	5. Il faut exposer dans la stratégie d'utilisation comment la mise en œuvre de la stratégie permet d'offrir à chaque corps de métiers une formation moderne, adaptée à la réalité du terrain et de qualité.	+
	6. Il faut compléter la stratégie d'utilisation avec des perspectives à long terme. Il s'agit en particulier de prendre en compte d'éventuelles évolutions de la formation, l'influence du changement climatique et d'autres tendances majeures (extension du chapitre 5).	+

	7.	Site de Schwand : il convient d'examiner, lors de l'évaluation des locaux, la possibilité d'éventuels aménagements locatifs pour d'autres utilisations de l'INFORAMA ou pour d'autres offres de formation, telles que les cours interentreprises (notamment au vu du droit de retour en 2058).	+
	8.	Les investissements qui sont de toute façon prévus et qui ne dépendent pas directement de la Stratégie d'utilisation sont réalisés comme prévu.	+
	9.	En cas de regroupements ou de création de centres de compétence, il faut également évaluer d'autres sites que celui de Rütli (p. ex. pour l'économie domestique ou les cours interentreprises).	+
Vanoni (VERT-E-S) Fuhrer-Wyss (PS-JS) Bohnenblust (PLR) Ruch (VERT-E-S) Martin (UDF)	Renvoi avec la charge suivante :		+
	10.	Il faut orienter la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA vers un renforcement et un développement de l'agriculture biologique. La stratégie doit permettre une mise en œuvre cohérente des efforts consentis au niveau fédéral, renforcer la formation initiale et la formation continue ainsi que les conseils pour orienter la production vers le biologique et contribuer, conformément à l'article 51, alinéa 2 de la Constitution cantonale, à encourager d'autres « méthodes d'exploitation proches des processus naturels » (p. ex. l'agriculture régénérative, la permaculture). L'offensive bernoise bio est complétée de façon efficace ; par la proximité avec des exploitations gérées en conséquence, un lien fort avec la pratique est garanti et le caractère régional est préservé.	
Bühler (Le Centre)	Renvoi avec la charge suivante :		-
	11.	En principe, les éventuels regroupements de l'offre d'économie domestique ne sont pas réalisés sur le site de Rütli, à Zollikofen.	
Arn (PLR)	Renvoi avec la charge suivante :		
	12.	Le Conseil-exécutif présente au plus tard à la session d'hiver 2024 une nouvelle stratégie pour l'INFORAMA prenant en compte l'ensemble des charges proposées.	+